

Pierrette MATHIAU
27 rue des Fleurs
87 160 ARNAC-LA-POSTE

Arnac-la-Poste, le 15 octobre 2018

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie de Magnac Laval
87 190 MAGNAC LAVAL

Objet : Projet d'aérogénérateurs sur la commune de Magnac Laval

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par la présente, je souhaite vous faire part de mon opposition déterminée à l'installation d'aérogénérateurs sur la commune de Magnac Laval, et cela, pour de nombreuses raisons :

- ⇒ **Dans notre région, les aérogénérateurs**, bien que de plus en plus hauts, **ne produisent quasiment rien, les vitesses de vent requises étant rares** (voir par exemple les chiffres de production à La Souterraine).
- ⇒ En revanche, l'installation de ces éoliennes, induit la création et le fonctionnement de centrales thermiques émettrices de CO₂ qui doivent prendre le relai quand le vent ne souffle pas. **Indirectement, l'éolien est polluant en entraînant de facto une augmentation des émissions de CO₂** alors que la France s'est engagée à les limiter.
- ⇒ Il a été démontré que **cette énergie est très coûteuse** pour le consommateur, **non rentable et ne sert qu'à servir des intérêts privés** (voir à ce sujet les reportages instructifs [Pièces à convictions « les éoliennes : le vent du scandale »](#) « [A qui profite les éoliennes ?](#) » sans parler de divers articles et livres sur ce sujet).
- ⇒ **Chaque commune rurale de notre territoire a entre 1 à 2 projets** en cours à des stades divers. Nous faisons donc face à une véritable invasion de machines de plus en plus gigantesques (200 m pour certaines). Si une partie ou tous ces projets se concrétisent, notre belle campagne bocagère va progressivement se transformer en **véritable zone industrielle perdant ses principaux atouts : la qualité du cadre de vie et son attrait patrimonial et paysager**.
- ⇒ Pour limiter la perte des dotations dont elles sont bénéficiaires, **les communes se laissent « acheter » par les promoteurs qui leurs « offrent » des montants « compensatoires » dérisoires**. Ces derniers profitent donc de la paupérisation du milieu rural.
- ⇒ **Les témoignages de riverains d'éoliennes subissant des nuisances** sonores, sanitaires, de dégradation de leur cadre de vie...**sont surabondantes** (y compris de personnes au départ favorables à l'éolien et en tirant partie financièrement par la mise à disposition de leurs terres), montrées sur le net mais presque tout le monde « s'en fout »...Voir à ce propos le retour d'expérience d'un riverain du nouveau parc de Lussac-les-Eglises : [Chaîne You tube « l' éolien au quotidien en haut limousin »](#). Ce qui est proprement scandaleux, outre cette indifférence, c'est que ceux qui créent les

nuisances s'enrichissent et ceux qui les subissent n'ont droit à aucun dédommagement, un comble !

Quand allons-nous arrêter cette gabegie qui :

- rend le quotidien des riverains insupportable, atteint leur bien-être et parfois leur santé,
- ruine nos campagnes (mises en vente de maisons, annulations d'achats, perte de touristes, baisse des rénovations d'habitats anciens...)
- enlaidit la 1^{ère} destination touristique du monde (pour combien de temps ?)
- fait augmenter le prix de l'électricité alors que nombre de nos concitoyens sont déjà en précarité énergétique,
- et entraîne une augmentation du recours aux énergies fossiles et des émissions de CO₂,
- enrichit des entreprises privées en puisant dans le porte-monnaie (CSPE) de ceux qui sont déjà assaillis d'impôts ?

Certains pays ont compris l'imposture qui se cachait derrière l'écolo-business de l'éolien et ont arrêté de le subventionner avec l'argent des contribuables ...ce fut l'arrêt immédiat de l'installation d'éoliennes.

Mais en France, le lobby éolien est puissant ... et profite de la méconnaissance du dossier de nombre d'acteurs y compris de commissaires enquêteurs et préfets qui, en outre, obéissent au doigt et à l'œil aux consignes gouvernementales.

La preuve en est que les avis négatifs sont majoritaires dans les enquêtes publiques mais les avis des commissaires sont la plupart du temps positifs comme ceux des Préfets. Après on se targue de prôner la démocratie participative ! Certains d'entre nous ne sont pas dupes.

J'ose encore espérer (sans trop d'illusions) qu'à Magnac Laval, les commissaires enquêteurs feront preuve d'une certaine conscience « professionnelle » en prenant le temps de travailler ce dossier éolien tant sur les plans technique que financier, sanitaire etc ...

Si vous avez un minimum de connaissances de ce dossier, Monsieur le commissaire enquêteur, vous ne pourrez qu'émettre un avis négatif pour l'installation d'aérogénérateurs à Magnac Laval tant l'imposture vous apparaîtra criante. Ensuite, il ne reste plus qu'à avoir le courage et l'éthique personnelle pour oser aller à l'encontre d'une d'une politique mise en œuvre au plus haut niveau de l'état au service d'entreprises puissantes internationales.

Pierrette MATHIAU